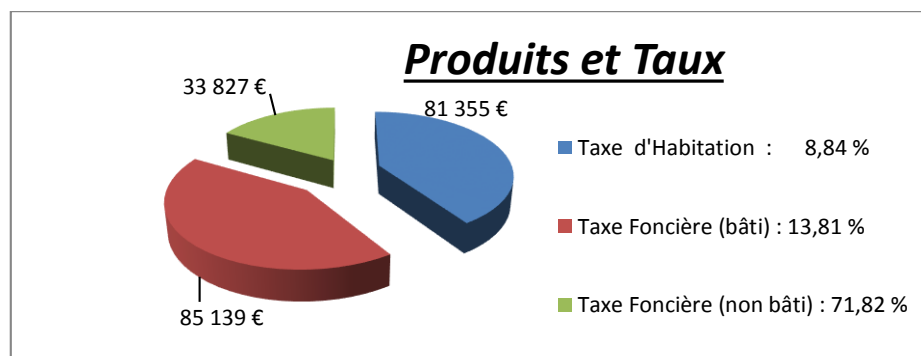


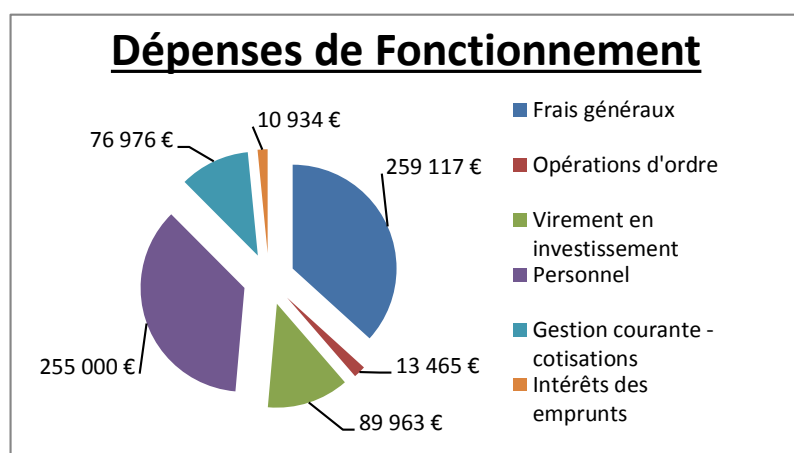
BUDGETS 2014

Les taux d'imposition 2013 sont maintenus sur l'année 2014 pour un produit fiscal total de 200 321€ :



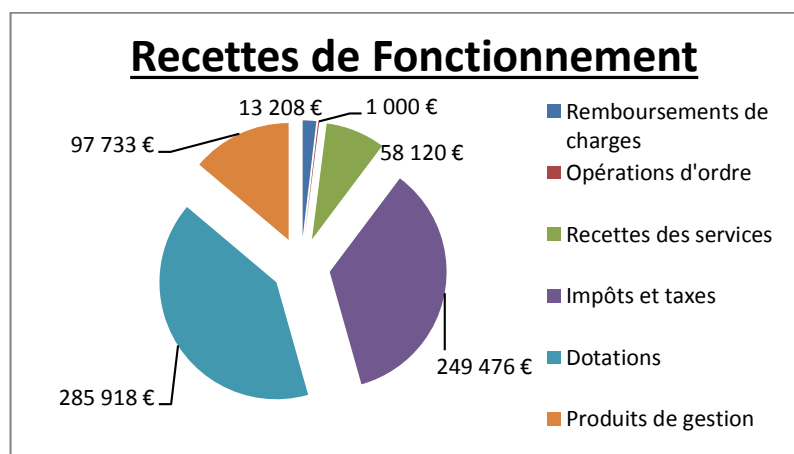
BUDGET PRINCIPAL 2014 (fonctionnement) :

Les dépenses et recettes de fonctionnement ou d'investissement peuvent être réelles ou d'ordre (c'est-à-dire sans décaissement).



En section de fonctionnement, les frais généraux regroupent les achats de petit matériel, l'entretien, les réparations, les assurances...Le chapitre du personnel concerne les salaires et les charges sociales.

Les subventions et participations diverses sont cumulées dans les dépenses de gestion courantes. Enfin, l'amortissement des emprunts génère des intérêts, et le cas échéant, des frais de renégociations.



Les recettes sont principalement constituées des dotations (subventions et participations de l'état et des autres collectivités) et des produits des impôts locaux. D'autres recettes proviennent directement de la commune (locations, cantines, garderie..).

La section de fonctionnement s'équilibre à 705 455€ en recettes et en dépenses.

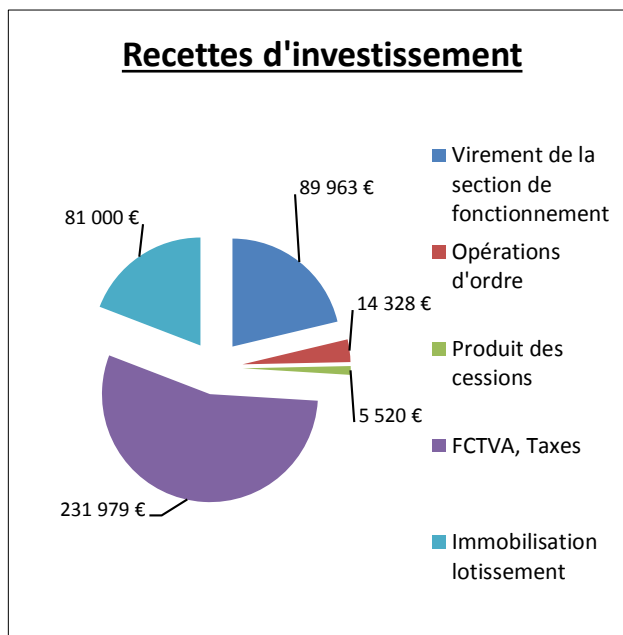
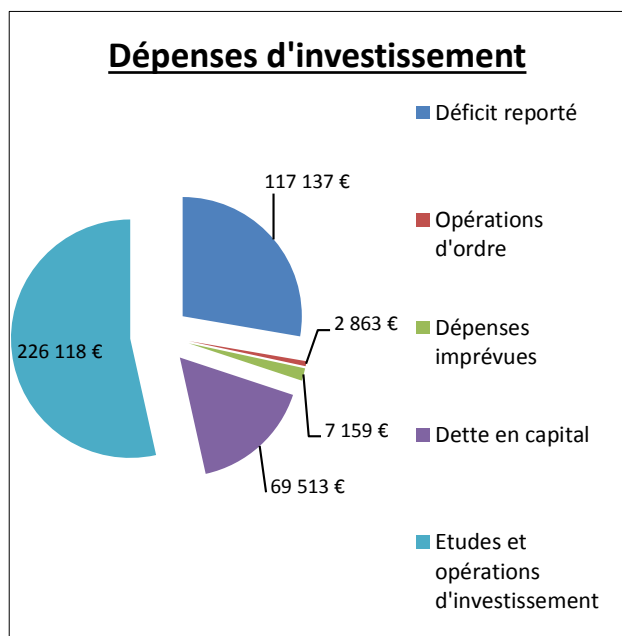
Dans les dépenses de gestion courante, 300€ sont transférés au Centre Communal d'Action Sociale (budget CCAS équilibré à 2011€).

Seule la comptabilité du CCAS est rattachée à celle de la commune. Il ne s'agit pas d'un budget annexe mais d'un budget autonome, principalement constitué (en section de fonctionnement) par le compte des Fêtes et Cérémonie (1000€ au budget), mais également par le compte réservé au secours d'urgence 700€ au budget).

BUDGET PRINCIPAL 2014 (Investissement) :

En section d'investissement, les études préalables aux grands projets municipaux constituent donc les engagements majeurs de l'exercice 2014. D'autres projets de travaux d'aménagement et d'acquisition de matériel sont également programmés. La dette annuelle des emprunts est aussi répercutée en dépense. Le reversement de la TVA des investissements 2012 ainsi que les produits des taxes d'urbanisme représentent le principal poste des recettes.

La section d'investissement s'équilibre à 422 790€ en recettes et en dépenses.



Par ailleurs, le budget assainissement 2014 s'équilibre en recettes et en dépenses à 55 313 € pour la section de fonctionnement et 71 326 € pour la section d'investissement (avec 38 000 € de virement).

Le budget lotissement des « Sagnettes 3 » s'équilibre en recettes et en dépenses à 91 446 € pour la section de fonctionnement et 114 712 € pour la section d'investissement (avec 81 000 € du budget principal en opération réelle).

Le budget lotissement des « Baisles » s'équilibre en recettes et en dépenses à 131 262 € pour la section de fonctionnement et 73 685 € pour la section d'investissement.

La situation budgétaire de Charbonnières les Vieilles est correcte mais de réels facteurs de fragilité existent. L'importance des investissements passés a conduit la commune à puiser dans ses réserves.

Sur l'exercice 2014, les réserves sont inexistantes et le fonds de roulement ne permet plus de couvrir le décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses. En revanche, l'encours de la dette est inférieur à celui des collectivités de taille similaire.

Les nouvelles marges de manœuvres dégagées pour la réalisation d'investissements futurs, devront logiquement être proportionnées à la taille de la commune, et déterminées à hauteur de ses capacités financière.

« Evolution du remboursement de la dette sur les prochaines années »

